

NATIONS UNIES

Assemblée générale



CINQUANTE-DEUXIÈME SESSION

*Documents officiels*

CINQUIÈME COMMISSION  
37e séance  
tenue le  
lundi 8 décembre 1997  
à 15 heures  
New York

---

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 37e SÉANCE

Président : M. CHOWDHURY (Bangladesh)

Président du Comité consultatif pour les questions  
administratives et budgétaires : M. MSELLE

SOMMAIRE

POINT 116 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1998-1999 (suite)

POINT 160 DE L'ORDRE DU JOUR : AFFILIATION DE L'AUTORITÉ INTERNATIONALE DES FONDS MARINS À LA CAISSE COMMUNE DES PENSIONS DU PERSONNEL DES NATIONS UNIES

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE  
A/C.5/52/SR.37  
23 décembre 1997  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 15 h 15.

POINT 116 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1998-1999 (suite) (A/52/7/Add.1 et 2, A/52/16/Add.1, A/52/303; A/51/950 et Add.1 à 6; A/C.5/52/20 et A/C.5/52/27)

1. M. HALBWACHS (Contrôleur), présentant le rapport du Secrétaire général sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999 (A/52/303), indique que ce rapport récapitule les incidences sur les programmes et les conséquences financières des propositions de réforme du Secrétaire général contenues au document A/51/950. Un certain nombre de changements ont été apportés à différents chapitres du budget, et trois nouveaux chapitres, 1B, 2B et 34, ont été ajoutés.

2. Au chapitre 1A (Politique, direction et coordination d'ensemble), le Secrétaire général propose la création d'un poste de vice-secrétaire général, dont le Bureau compterait un poste de directeur (D-2), un poste P-5, un poste d'assistant personnel et deux postes de secrétaire relevant de la catégorie des services généraux. Un petit groupe de la planification stratégique serait créé pour donner des conseils au sujet des tendances critiques à moyen terme susceptibles d'avoir une incidence sur le programme de travail de l'Organisation, ainsi que pour recommander la direction stratégique à suivre.

3. Le chapitre 1B (Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence) prévoit la création d'un nouveau Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence, dont les activités viseront essentiellement à assurer, grâce à la fourniture d'avis autorisés et de services fonctionnels, le bon déroulement, dans le respect du Règlement intérieur, des réunions et autres travaux de l'Assemblée générale. Le nouveau Département aurait la responsabilité des activités relatives aux affaires de l'Assemblée générale et à la décolonisation, qui relevaient précédemment du Département des affaires politiques, de la prestation de services techniques de secrétariat au Conseil économique et social, précédemment assurée par le Département de la coordination des politiques et du développement durable, et de la composante services de conférence du Bureau des services de conférence et services d'appui (Département de la gestion).

4. Dans le cadre du chapitre 2B (Désarmement), il sera créé un Département du désarmement, dirigé par un secrétaire général adjoint. Une fois créé ce département, on y transfèrera les activités précédemment confiées au Département des affaires politiques au titre du sous-programme 26 (Désarmement) du plan à moyen terme pour la période 1998-2001, y compris les services requis par la Conférence du désarmement et les activités d'appui à l'intention de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement.

5. Au chapitre 6 (Affaires juridiques), il est proposé, pour renforcer le Bureau des affaires juridiques, de reclasser au rang de sous-secrétaire général le poste D-2 du Bureau du Conseiller juridique.

6. En ce qui concerne le chapitre 7A (Affaires économiques et sociales), le Secrétaire général a décidé de regrouper sous la responsabilité d'un seul département les chapitres 7 (Coordination des politiques et développement

durable), 9 (Information économique et sociale et analyse des politiques) et 10 (Services d'appui et de gestion pour le développement). L'intégration de l'appui fourni à la formulation des politiques, aux travaux d'analyse, aux activités normatives et aux activités de coopération technique concernées permettra de rationaliser et de renforcer les compétences acquises dans les domaines économique et social par différentes branches du Secrétariat, de réduire les chevauchements et la fragmentation des compétences et de créer la synergie nécessaire pour que les services fournis aux États Membres dans les domaines visés soient de première qualité.

7. Au chapitre 14 (Lutte contre la criminalité), il est prévu de transformer la Division de la prévention du crime et de la justice pénale en Centre de prévention de la criminalité internationale; ce centre et le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues constitueront le nouveau Bureau du contrôle des drogues et de la prévention du crime. Une fois le centre créé, l'accent sera plus particulièrement mis sur l'application des résolutions et déclarations pertinentes de l'Assemblée générale, en particulier la Déclaration sur les mesures visant à éliminer le terrorisme international. Deux nouveaux postes (1 P-5 et 1 P-4) sont proposés en vue de renforcer les moyens mis à la disposition du Centre pour lui permettre de s'attaquer aux problèmes relatifs au terrorisme.

8. Au chapitre 22 (Droits de l'homme), il est proposé de reclasser de D-1 à D-2 le poste de chef du Bureau de New York du Haut-Commissariat aux droits de l'homme. La question des droits de l'homme fait partie des quatre domaines de fond du programme de travail du Secrétariat (paix et sécurité, affaires économiques et sociales, coopération pour le développement et affaires humanitaires). L'une des grandes tâches de l'ONU consiste à renforcer le programme relatif aux droits de l'homme et à l'intégrer complètement à tout l'éventail des activités de l'Organisation. Le Chef du Bureau de New York se verra confier de nouvelles attributions – de fond et de représentation – conformes aux actions susmentionnées. Il est proposé en outre de reclasser à D-1 un poste P-5 du Haut Commissariat, qui serait attribué à un assistant spécial du Haut Commissaire. Parallèlement, il est proposé de supprimer deux postes d'agent des services généraux.

9. Dans le cadre du chapitre 25 (Aide humanitaire), le Secrétaire général a décidé de créer au Siège de l'ONU un Bureau du Coordonnateur des secours d'urgence, qui serait dirigé par un secrétaire général adjoint. Le Coordonnateur concentrera son attention sur les fonctions de base prévues par la résolution 46/182 de l'Assemblée générale, et le Département des affaires humanitaires cessera d'exister sous sa forme actuelle. À la suite de la réorganisation du Bureau du Coordonnateur des secours d'urgence, du recentrage de ses activités et du regroupement de ses fonctions, il est prévu de supprimer 16 postes d'administrateur et neuf postes d'agent des services généraux. S'agissant du transfert au PNUD des attributions relatives à la création de capacités, un montant de 2 309 300 dollars est prévu à titre de contribution à verser au PNUD.

10. En ce qui concerne le chapitre 26 (Communication et information) le Secrétaire général propose, dans le cadre de la réforme globale de l'Organisation, de transformer le Département de l'information en un Bureau de

la communication et de l'information, placé sous la direction d'un secrétaire général adjoint. L'équipe spéciale, qui a été chargée d'examiner les activités actuelles du Département de l'information, a notamment recommandé de faire surtout appel à du personnel national pour l'exécution des programmes et de renforcer les partenariats avec les associations locales qui soutiennent l'action de l'Organisation. Les centres d'information seront réorganisés de façon à privilégier les activités de communication et d'information tandis que des postes d'administration seront supprimés. Il est proposé de supprimer 51 postes d'agent local ainsi que deux postes d'agent des services généraux au Service des centres d'information de New York, un poste P-4 et deux postes d'agent des services généraux au Service d'information des Nations Unies à Genève, et un poste d'agent des services généraux au Service d'information des Nations Unies à Vienne. Les ressources libérées par les suppressions de postes proposées seront utilisées pour renforcer les activités de communication et de diffusion de l'information des centres qui pourront, quand les circonstances s'y prêteront, faire appel aux capacités disponibles sur place et dont le matériel sera modernisé.

11. Dans le cadre du chapitre 27A (Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion), le Département de la gestion mettra l'accent sur l'élaboration des politiques de gestion, guidera les directeurs dans leur gestion et contrôlera l'efficacité des activités de gestion dans l'ensemble du Secrétariat. La nouvelle structure du Département de la gestion comprendra un Bureau de la politique de gestion, dirigé par un directeur de la classe D-2, qui fournira des orientations et apportera un appui au Comité de la politique de gestion.

12. Enfin, dans le cadre du chapitre 34 (Compte pour le développement), le Secrétaire général propose la création d'un compte pour le développement. Les incidences financières du programme de réforme faisant l'objet du rapport soumis à la Commission font apparaître une réduction de 12 702 700 dollars par rapport au montant proposé dans le projet de budget-programme. Des propositions relatives au fonctionnement du compte pour le développement seront soumises ultérieurement à l'Assemblée générale.

13. M. MSELLE (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le deuxième rapport du Comité consultatif sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999 (A/52/7/Add.1), souligne que ce rapport a été rédigé avant que l'Assemblée générale n'ait achevé l'examen d'un certain nombre de recommandations relatives à la réforme figurant dans le rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/51/950. De plus, l'Assemblée ne s'est pas encore prononcée sur les recommandations du Comité concernant les propositions contenues au document A/51/950. Dans un certain nombre de cas, des renseignements complémentaires ont été demandés.

14. Le Comité consultatif se préoccupe de la tendance à l'augmentation du nombre des postes de rang supérieur et a demandé toute l'information disponible sur ces postes. Aux paragraphes 3 à 7 de son rapport (A/52/7/Add.1), il présente un certain nombre d'options en ce qui concerne la création du poste de vice-secrétaire général, et il étudiera les incidences financières de cette mesure lorsque l'Assemblée aura retenu une option. Le Comité recommande que toutes les propositions du Secrétaire général concernant les postes de rang

supérieur soient acceptées, à l'exception du reclassement du poste D-2 du Bureau des affaires juridiques. Il n'est pas convaincu de la nécessité de ce dernier reclassement. En fait, à l'issue d'un entretien avec le Conseiller juridique, le Comité en est venu à estimer que le Bureau a plus besoin de ressources humaines supplémentaires que d'un nouveau poste de sous-secrétaire général.

15. S'agissant du chapitre 1B (Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence), le Comité a demandé de plus amples renseignements sur la répartition et la gestion des ressources allant au programme de décolonisation. Il a également recommandé qu'à partir de l'exercice biennal 1998-1999, les ressources destinées au Bureau du Président de l'Assemblée générale soient présentées et approuvées au titre d'un objet de dépense distinct.

16. Les observations du Comité consultatif sur le chapitre 25 (Assistance humanitaire) figurent aux paragraphes 42 à 46 de son rapport. Le Comité se demande s'il est approprié que le Département des opérations de maintien de la paix s'occupe de l'aspect humanitaire du déminage et recommande que l'on suive de près la manière dont le Département s'acquitte de ses responsabilités à cet égard. En ce qui concerne le transfert au PNUD de la coordination des activités ayant trait à l'atténuation des effets des catastrophes naturelles, il importe de préciser si ces fonctions seront financées à l'avenir à l'aide de ressources extrabudgétaires ou si elles continueront à être financées sur le budget ordinaire. Dans ce dernier cas, le transfert envisagé au PNUD de 2,3 millions de dollars ne saurait être considéré comme une subvention exceptionnelle.

17. Le tableau du paragraphe 53 récapitule les montants recommandés par le Comité consultatif sur les montants recommandés pour chaque chapitre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999. Il reflète la position du Comité sur la budgétisation en chiffres nets et comporte les incidences pour le budget-programme d'un certain nombre de recommandations figurant au Chapitre II du premier rapport du Comité (A/52/7).

18. Les recommandations du Comité consultatif correspondent à un montant supérieur d'environ 48,9 millions de dollars à celui qui a été proposé par le Secrétaire général. Cette différence est en grande partie attribuable au rétablissement des montants qui avaient été "supprimés" du fait de la budgétisation en chiffres nets pour les chapitres 1B, 29, 11 et 32. Si elles étaient fondées sur la présentation en chiffres nets du Secrétaire général, les recommandations du Comité auraient été de 765 100 dollars plus élevées que celles du Secrétaire général. Que l'on utilise la présentation en chiffres nets du Secrétaire général ou la présentation intégrale du Comité consultatif, le montant à répartir entre les États Membres s'établit dans les deux cas à 2 214 142 300 dollars.

19. Le troisième rapport du Comité consultatif (A/52/7/Add.2) traite de deux questions : les dépenses additionnelles relatives au maintien de la paix et de la sécurité et celles qui sont dues à l'inflation et aux fluctuations monétaires. Au paragraphe 7, le Comité consultatif recommande que le Secrétaire général inclue dans le plan général la provision nécessaire pour assurer le financement des missions de maintien de la paix et de la sécurité dont on compte qu'elles seront reconduites ou approuvées au cours de l'exercice biennal. Au

cas où cette proposition rencontrerait l'agrément de l'Assemblée générale, le Secrétaire général devrait être prié d'établir un rapport technique sur les modalités d'application.

20. En ce qui concerne les dépenses additionnelles dues à l'inflation et aux fluctuations monétaires, le Comité consultatif a demandé un complément d'information. Il convient avec le Secrétaire général que, dans les circonstances présentes, il se peut que le mécanisme actuellement utilisé pour régler la question de l'inflation et des fluctuations monétaires soit encore celui qui convient le mieux.

21. M. CHINVANNO (Vice-Président du Comité du programme et de la coordination), présentant le rapport du Comité sur les travaux de la reprise de sa trente-septième session (A/52/16/Add.1), dit que le Comité a décidé de recommander à l'Assemblée générale de tenir compte, lorsqu'elle examinerait les propositions de réforme du Secrétaire général, du plan à moyen terme pour la période 1998-2001.

22. Le Comité a pris note des renseignements contenus au chapitre 1B (Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence) et au chapitre 7A (Affaires économiques et sociales) et tient à appeler l'attention de l'Assemblée sur les divergences qu'il a constatées entre le plan à moyen terme pour la période 1998-2001 et les propositions du Secrétaire général.

23. S'agissant des chapitre 2B (Désarmement), 22 (Droits de l'homme), 25 (Aide humanitaire) et 26 (Communication et information), le Comité n'a pas été en mesure de parvenir à un accord sur les conclusions et recommandations à soumettre à l'Assemblée générale.

24. En ce qui concerne le chapitre 14 (Lutte contre la criminalité), le Comité a recommandé à l'Assemblée générale de tenir compte des vues exprimées par les États Membres lors de l'examen de ce chapitre.

25. Le Comité a pris note de l'information contenue dans les sections A (Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion), C (Bureau de la gestion des ressources humaines) et D (Services d'appui) du chapitre 27.

26. Enfin, en ce qui concerne le chapitre 34 (Compte pour le développement), le Comité a pris note de la proposition tendant à créer un compte pour le développement. Il a noté par ailleurs que cette proposition ne relevait pas du plan à moyen terme pour la période 1998-2001 et qu'il faudrait que le Secrétariat indique ultérieurement à l'Assemblée générale comment le compte fonctionnerait et quel serait le rôle de l'Assemblée dans son utilisation.

27. M. YAMAGIWA (Japon) dit que sa délégation a besoin de plus de temps pour étudier comme il le faut le deuxième rapport du Comité consultatif (A/52/7/Add.1), mais qu'elle appuie d'ores et déjà nombre de recommandations qui y figurent. Ainsi, elle est en faveur de l'ouverture d'un crédit de 12,7 millions de dollars au titre du compte pour le développement (par. 55), et elle partage la préoccupation du Comité consultatif quant à la tendance à l'augmentation du nombre de postes de rang supérieur (par. 56). Elle se félicite de la recommandation du Comité consultatif concernant le maintien de

deux postes qui devaient être abolis à la Section des examens et des tests (chapitre 27C), ces postes contribuant à la bonne exécution du programme de concours nationaux.

28. La délégation japonaise est convaincue que le Secrétariat sera en mesure d'apporter des précisions sur les diverses questions techniques liées à la "budgétisation en chiffres nets" et que la Cinquième Commission pourra approuver l'adoption de cette présentation avant la fin de la session en cours. Tout doit être fait pour maintenir l'enveloppe budgétaire globale en deça du chiffre de 2 583 millions de dollars, conformément au plan général du budget-programme décidé par l'Assemblée générale.

29. Enfin, M. Yamagiwa en appelle à tous les États Membres pour qu'ils satisfassent à leurs obligations aux termes de la Charte, les efforts de réforme étant voués à l'échec en l'absence d'une base financière solide.

30. M. OVIA (Papouasie-Nouvelle-Guinée), appuyé par Mme SILOT BRAVO (Cuba) et Mme MONTAÑO (Bolivie), dit que le programme de décolonisation a été l'un des grands succès de l'Organisation. Le Comité spécial des Vingt-Quatre s'attache à aider les populations des 17 territoires non autonomes restants à exercer leur droit à l'autodétermination et à atteindre l'objectif d'un monde libéré du colonialisme pour le XXI<sup>e</sup> siècle.

31. En conséquence, à ce stade critique du processus de décolonisation, il est d'importance capitale que la Cinquième Commission approuve la demande qu'ont présentée de nombreux États Membres pour que le Groupe de la décolonisation soit maintenu au Département des affaires politiques et reçoive toutes les ressources nécessaires conformément au plan à moyen terme pour la période 1998-2001. Une telle mesure serait conforme à l'assurance donnée par le Secrétaire général au Président du Comité spécial des Vingt-Quatre (A/52/531) de même qu'aux recommandations présentées par le Comité consultatif aux paragraphes 14, 15, 16 et 21 de son rapport (A/52/7/Add.1). La question a déjà été débattue dans de nombreuses instances, et le point de vue de l'intervenant est très largement partagé.

32. M. MADDENS (Belgique), parlant au nom de l'Union européenne, dit que l'Union appuie les propositions de réforme du Secrétaire général qui figurent au document A/51/950. Toutefois, il conviendrait de procéder à un examen détaillé des propositions budgétaires contenues au document A/52/303 dans le cadre du débat sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999.

33. M. SKJONBERG (Norvège) dit que sa délégation s'associe sans réserve à la déclaration qu'a faite le représentant de la Belgique au nom de l'Union européenne.

34. M. DEINEKO (Fédération de Russie) dit que les propositions de réforme présentées par le Secrétaire général auront très certainement des effets importants sur les travaux de l'Organisation en développant son efficacité et sa capacité d'adaptation aux réalités du monde contemporain. La délégation russe a étudié ces propositions, dont un grand nombre doivent faire l'objet d'un examen

approfondi dans le cadre de l'adoption du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999, et elle est prête à participer activement au débat sur leur mise en oeuvre.

35. La délégation russe n'a pas d'objection à la proposition concernant la création d'un poste de vice-secrétaire général et elle appuie les recommandations qui figurent au paragraphe 8 du rapport du CCQAB au sujet de la dotation en personnel du bureau du Vice-Secrétaire général. Elle partage également les vues consignées au paragraphe 6 du rapport du Comité.

36. La délégation russe appuie la proposition tendant à établir un Groupe de la planification stratégique mais elle a des doutes sérieux en ce qui concerne la demande d'un montant additionnel de 250 000 dollars pour les services de consultants et d'experts, et elle souhaiterait que le Secrétariat apporte des précisions à ce sujet.

37. La délégation russe se félicite du regroupement dans un même Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence de presque toutes les activités du Secrétariat liées aux conférences. Il faut veiller toutefois à ce que le nouveau Département reçoive des ressources financières et humaines adéquates. La proposition tendant à reclasser au rang de sous-secrétaire général le poste D-2 de directeur de ce département devrait recevoir un bon accueil.

38. Étant donné le rôle croissant du Président de l'Assemblée générale, la délégation russe n'a pas d'objection à l'allocation de ressources supplémentaires à son bureau, mais elle partage l'avis du Comité consultatif selon lequel ces ressources devraient être approuvées au titre d'un objet de dépense distinct.

39. Sans avoir d'objection à l'ouverture d'un Département des affaires du désarmement à New York, la délégation russe pense que cette proposition devrait être mise en oeuvre dans le cadre du plan à moyen terme pour la période 1998-2001. Il importe également de conserver à la Conférence du désarmement à Genève son rôle de chef de file et de maintenir les centres régionaux existants pour le désarmement. À cet égard, la délégation russe ne voit pas de raison de placer le nouveau Département sous la direction d'un secrétaire général adjoint. Elle appuie aussi la recommandation contenue au paragraphe 28 du rapport du CCQAB concernant le Bureau du Conseiller juridique. Elle souhaiterait recevoir un nouveau rapport du Secrétaire général au sujet du compte pour le développement qui a été proposé et, d'une manière générale, "des dividendes pour le développement".

40. Enfin, la délégation russe appuie sans réserve les vues consignées au paragraphe 56 du rapport du Comité consultatif concernant la tendance à un relèvement du niveau des postes, qui entraîne un déséquilibre dans la "pyramide" des classes. Dans le rapport que le Comité consultatif a demandé sur la ventilation du nombre de postes à chaque classe, le Secrétaire général devrait faire des propositions sur les moyens de remédier à cette situation.



41. M. SULAIMAN (République arabe syrienne) associe sa délégation à la déclaration du représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée au sujet du statut du Groupe de la décolonisation. Le rapport du Comité consultatif paru sous la cote A/52/7/Add.1 a levé certaines des ambiguïtés de la proposition du Secrétaire général et des contradictions apparentes avec le projet de budget-programme. La délégation syrienne appuie vivement les observations contenues au paragraphe 15 du rapport du CCQAB et prie la Commission de recommander à l'Assemblée générale de conserver tous les postes du Groupe de la décolonisation conformément au plan à moyen terme pour la période 1998-2001 et de maintenir à la classe D-1 le poste de chef du Groupe. Il n'est pas nécessaire de diviser les travaux du Groupe entre les Départements des affaires politiques et de l'Assemblée générale et des services de conférence car cela entraînerait des chevauchements. L'Assemblée doit accorder au Groupe un niveau de considération politique qui soit en rapport avec sa noble tâche.

42. Mme ARCE (Mexique) dit que son gouvernement se préoccupe de la diminution apparente du nombre des postes financés sur le budget ordinaire au nouveau Département du désarmement. De prime abord, il semble que le bureau de Genève conserve le même nombre de postes. En revanche, à New York, un poste D-2, quatre postes P-5 et trois postes d'agent des services généraux sont supprimés, et l'intervenante voudrait comprendre pourquoi. À la Première Commission, de nombreuses délégations ont rejeté la proposition du Secrétaire général tendant à supprimer les postes P-5 correspondant aux fonctions des directeurs des trois centres régionaux de désarmement. Il faut espérer que le nouvel organigramme demandé au paragraphe 25 du rapport du CCQAB permettra d'éclaircir la question.

43. M. STANISLAUS (Grenade) dit que sa délégation attache une grande importance au Groupe de la décolonisation. Pour accélérer l'adoption du budget-programme, il importe que la Cinquième Commission replace le Groupe au Département des affaires politiques et prévoie pour lui tous les fonds nécessaires.

44. Mme SHEAROUSE (États-Unis d'Amérique) dit que sa délégation demande officiellement des précisions et un avis juridique sur certaines des questions concernant la budgétisation en chiffres nets.

45. M. AYOUB (Iraq) dit qu'en tant que membre du Comité spécial des Vingt-Quatre, sa délégation a été parmi les auteurs d'un projet de résolution sur la décolonisation, qu'elle a accepté de retirer après avoir reçu l'assurance que le Groupe de la décolonisation resterait au Département des affaires politiques. L'intervenant s'associe aux autres délégations qui ont demandé instamment que le statut de ce groupe reste inchangé.

POINT 160 DE L'ORDRE DU JOUR : AFFILIATION DE L'AUTORITÉ INTERNATIONALE DES FONDS MARINS À LA CAISSE COMMUNE DES PENSIONS DU PERSONNEL DES NATIONS UNIES (A/52/233 et Add.1; A/C.5/52/26, A/C.5/51/1/Add.2)

46. M. GIERI (Secrétaire de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies) dit que l'Autorité internationale des fonds marins a présenté une demande d'affiliation à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. L'article 3 des Statuts de la Caisse prévoit que peut s'affilier à la Caisse toute organisation intergouvernementale internationale qui applique

le régime commun de traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées. L'Autorité internationale des fonds marins satisfait à ces critères.

47. L'article 3 prévoit également que l'admission se fait par décision de l'Assemblée générale, sur la recommandation favorable du Comité mixte de la Caisse commune des pensions; ce dernier a présenté une telle recommandation par l'intermédiaire de son Comité permanent.

48. Si la demande d'affiliation est approuvée, l'Autorité internationale des fonds marins acquerra la qualité de membre de la Caisse à compter du 1er janvier 1998.

49. Le PRÉSIDENT estime que la Commission souhaite recommander à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision suivant :

"L'Assemblée générale

Décide d'admettre l'Autorité internationale des fonds marins à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, conformément à l'article 3 des Statuts de la Caisse, avec effet au 1er janvier 1998."

50. Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 16 h 50.